MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MAI 2021 A 19 H 00

<u>PRESENTS</u>: Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Jacky CHALANCON, Sophie MACCAGNO, Nelly MAILLOT, Catherine TROUILLET, Sandrine MARCHAND

et Messieurs Didier DEZANDRE, Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Christophe MOCELLIN, Alain FUSTIER.

<u>ABSENTS</u>: Messieurs Jean-Pierre PERROT, Alexandre MATRAIRE et Joseph ROMERA,

<u>POUVOIRS</u>: Madame Cécile FOMBARON donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE.

Madame Sophie MACCAGNO est désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 19 H 00,

Madame Le Maire, après avoir fait l'appel des Conseillers, déclare la séance ouverte.

1. Accueil de Madame TROUILLET Catherine en tant que Conseillère Municipale

Vu le courrier de Monsieur DUBOUCHEZ Sébastien, remis en main propre, en date du 28 avril 2021, portant démission de son mandat de conseiller municipal pour raison de déménagement hors de la commune :

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ;

Considérant, par conséquent, que Madame TROUILLET Catherine, candidate suivante de la liste « Ensemble pour Saint-Sauveur », est désignée pour remplacer Monsieur DUBOUCHEZ Sébastien au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la démission de Monsieur DUBOUCHEZ Sébastien le 28 avril 2021 et de l'installation de Madame TROUILLET Catherine dans ses fonctions de conseillère municipale,
- PREND ACTE que Madame TROUILLET Catherine remplace Monsieur DUBOUCHEZ Sébastien au sein de la Commission « Agriculture Environnement »,
- PREND ACTE que Madame TROUILLET Catherine souhaite intégrer les Commissions « Education » et « Enfance Jeunesse »,
- PREND ACTE du nouveau tableau municipal,
- APPROUVE à l'unanimité l'arrivée de Catherine TROUILLET.

Madame Le Maire remercie Monsieur DUBOUCHEZ Sébastien pour son implication dans les commissions et lors des conseils municipaux en tant que secrétaire de séance.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame TROUILLET Catherine.

Ces deux personnes ont été applaudies par l'ensemble des Elus et Conseillers Municipaux.

2. Plan triennal réfection de la voirie :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 janvier 2021 n° 2021-001 pour le projet de plan triennal pour la réfection des voiries et des demandes de subventions auprès de la Région, du Conseil Départemental et de la D.E.T.R., sur un devis de projet total de 150 235 euros HT.

Pour mémoire, le Département de l'Isère accorde une subvention de 33 750 euros (une aide à hauteur de 22,5 %).

Et la Préfecture de l'Isère (D.E.T.R.) doit accorder une subvention de 29 487 euros soit 20 % sur le montant éligible de 147 435 euros HT.

Le montant total de la subvention octroyée sera de 63 237 euros.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel CHALOIN qui explique qu'en 2021, les deux voies communales prioritaires sont les routes les plus endommagées à savoir le Chemin de la Plaine et la Route de la Croix de May.

Michel CHALOIN informe le Conseil qu'un marché à procédure adaptée a été réalisé avec l'assistance d'un Maître d'ouvrage, Monsieur Christian BORDEL.

Il présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion « Commission appels d'offres » qui a procédé à l'ouverture des offres des 4 entreprises (CHEVAL TP, ROUTIERE CHAMBARD, COLAS, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST) qui ont répondu sur les 5 entreprises sollicitées.

Le maître d'œuvre, Monsieur Christian BORDEL a ensuite procédé à l'étude des offres.

C'est l'offre de l'entreprise ROUTIERE CHAMBARD, sise Zone d'Activité Plateau des Echavagnes, 6 Rue des Fabriques à 38160 SAINT-MARCELLIN, qui obtient le plus de points au regard des critères de jugement du règlement de la consultation.

En conséquent c'est l'entreprise ROUTIERE CHAMBARD qui a été retenue par la « Commission appels d'offres ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de choisir l'offre de l'entreprise ROUTIERE CHAMBARD dans le cadre des travaux du plan triennal de réfection des voiries de la commune de Saint-Sauveur (offre d'un montant de 54 849,92 euros HT soit 65 819,90 euros TTC).
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes d'engagement avec l'entreprise ROUTIERE CHAMBARD, ainsi que tous les documents se référant au dossier.

Michel CHALOIN invite les conseillers municipaux à se rendre en mairie, à la salle du conseil municipal, pour prendre connaissance d'une carte mise à disposition de tous pour voir où seront installés les panneaux de limitation de vitesse, d'entrée en agglomération, les rétrécisseurs, les marquages au sol, ...

3. <u>Sécurisation du City-stade et du terrain de tennis grâce à l'installation d'un système</u> d'accès par badge

Madame le Maire rappelle l'avancement de l'étude de sécurisation du City Stade et du terrain de tennis. Et elle donne la parole à Monsieur Michel CHALOIN.

Monsieur Michel CHALOIN remercie Jean-Pierre PERROT pour le travail effectué et pour avoir pris contact avec les bonnes entreprises.

Il explique que suite à la réunion de la commission « Bâtiments, Espaces verts et Voirie » du jeudi 29 avril 2021, qui a beaucoup œuvré sur le projet de fermeture du City-Stade et du terrain de tennis, les deux sites seront équipés d'un système de contrôle d'accès avec lecteur de badge à l'entrée.

Une gestion centralisée permettra de valider ou d'invalider les badges à distance, ainsi que de gérer les horaires d'ouvertures des sites et de contrôler les accès.

Le projet de sécurisation du City-Stade consiste à créer une nouvelle enceinte grillagée autour du City-Stade, sans toucher à la structure actuelle et de poser un portillon d'accès qui sera géré par badges.

La sécurisation du terrain de tennis repose sur l'installation d'un portillon comportant le lecteur de badge en serrure.

Monsieur Michel CHALOIN précise aux Conseillers Municipaux que deux entreprises ont été concertées pour la sécurisation du City Stade et du terrain de tennis :

- TOUTENVERT (travaux publics et paysagers) pour un devis de 9 783,60 euros TTC.
- SOCMA-GRI (clôtures industrielles) pour un devis de 9 471,79 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de la société SOCMA-GRI d'un montant TTC de 9 471,79 euros.
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents inhérents à ce dossier.

4. <u>Installation de 4 nouvelles caméras de sécurisation au City-stade, à l'aire de jeux, au terrain de tennis et à l'arrière de l'église</u>

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite renforcer la sécurisation des sites municipaux par la mise en place de 4 nouvelles caméras de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance et les incivilités sur certains secteurs.

En effet, suite aux dégradations relevées ces dernières années, il faut envisager l'installation de caméras supplémentaires : une derrière l'église, une au City Stade, une à l'aire de jeux et une au terrain de tennis.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry FEUGIER qui explique au conseil municipal que la société SNEF CONNECT, société actuellement en charge des premières caméras de vidéo-protection, a été mise en concurrence avec la société Sud Alarme Protection (SAP), sise Pôle d'Activités du Meyrol, 3 Rue Pradal – 26200 MONTÉLIMAR.

Un devis en date du 10 mai 2021 proposé par la société Sud Alarme Protection est le mieuxdisant pour un montant de 7 960,82 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le devis de la société Sud Alarme Protection qui s'élève à 7 960,82 euros TTC,
- APPROUVE le principe d'installation de 4 caméras de vidéo-protection sur la Commune Saint-Sauveur situées derrière l'église, au City Stade, à l'aire de jeux et au terrain de tennis.
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents inhérents à ce dossier.

Il est rappelé que les images de la vidéo surveillance peuvent être visionnées par la gendarmerie qui n'exploite que le domaine public.

Sandrine MARCHAND demande si les habitants seront informés de cette vidéo surveillance. Un article paraitra sur le prochain numéro du journal communal « La Plume Salvérienne » pour informer les administrés.

5. Mise à disposition et réglementation des badges

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Michel CHALOIN qui explique à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune de Saint-Sauveur veut s'équiper de badges d'accès au City-Stade et au terrain de tennis.

Un règlement d'utilisation est prévu à cet effet.

Les badges sont délivrés par la mairie aux personnes majeures habitant la commune.

En contrepartie le titulaire verse une caution, qui sera encaissée, de 50 € par badge.

En cas de détérioration, perte ou vol du badge, celui-ci sera désactivé et son remplacement auprès du titulaire sera facturé 10 euros.

Le badge est nominatif, donc strictement personnel et engage la responsabilité de son titulaire.

La mise en place d'un contrôle d'accès permet de restreindre les allers et venues en octroyant des droits uniquement aux personnes habilitées.

Didier DEZANDRE pose une question sur l'article 2 du règlement.

Il faudra revoir les règlements intérieurs du City Stade et du terrain de tennis.

Il faudra revoir également les paramètres du logiciel sur les accès entrées/sorties, fermeture de nuit, ...

Michel CHALOIN rappelle l'importance d'ouvrir les sites avant fin juin pour permettre une utilisation l'Eté car les arrêtés liés au COVID 19 ont pris fin.

Les arrêtés d'interdiction temporaire d'accès et d'utilisation ont été mis en place depuis le 20 mai 2021 jusqu'à finalisation des travaux.

Michel CHALOIN explique également que Monsieur BOURGUIGNON de la société Transalp a resserré les boulonneries du City-Stade. Il n'assurera plus la garantie si on apporte une modification à la structure installée par ses soins.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société Sud Alarme Protection (SAP) a proposé un devis en date du 29 avril 2021, du montant de 10 022,59 € TTC pour l'achat des badges, le matériel informatique et leurs mises en fonction.

Le Conseil Municipal est sollicité pour une première délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- APPROUVE à l'unanimité le devis de la société Sud Alarme Protection (SAP) pour un montant de 10 022,59 euros TTC.
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et de signer tous documents inhérents à ce dossier.

Madame le Maire propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux de délibérer sur un second point à savoir le règlement de mise à disposition des badges contre versement d'une caution de 50 euros par badge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- APPROUVE à la majorité (4 abstentions) la mise à disposition des badges contre versement d'une caution de 50 euros par badge.
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et de signer tous documents inhérents à ce dossier.

6. Plan école - validation des scénarios M. SALERNO

Madame le Maire informe le conseil Municipal de l'avancement du projet « Plan Ecole ».

Le COPIL est en pleine réflexion suite à la proposition de 4 scénarios proposés par Monsieur SALERNO et les architectes.

Suite à une concertation entre les élus, le corps enseignant, le personnel de l'école et l'association cantine, une présentation de l'esquisse aura lieu le 9 juin 2021.

7. Révision des tarifs et du règlement intérieur de la garderie

Madame le Maire donne la parole à Madame Philomène BOURGEOIS qui informe le Conseil Municipal des horaires et des tarifs de la garderie municipale « Les Bambins » fixés à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Philomène BOURGEOIS annonce une augmentation de 5 centimes.

Le coût horaire de la garderie a été réévalué de 1,25 € à 1,30 €.

Les horaires de garderie (07h30-08h20 / 11h30-13h20 / 16h30-18h15) et le règlement intérieur restent inchangés.

Jean-Luc TOURNIER s'interroge sur le coût de la garde d'un enfant ? et sur la participation de financement de la part de la commune ?

Madame Le Maire explique que le personnel de garderie est rémunéré par la mairie et que cinq personnes sont mises à disposition de la cantine pour assurer le service et la surveillance des enfants pendant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les horaires et l'augmentation du tarif de la garderie municipale à compter du 1^{er} Septembre 2021 (Matin et midi : 1,30 € / Soir de 16h30 à 17h30 : 1,30 € / Soir de 16h30 à 18h15 : 2,30 €).

Points divers:

• La présentation du PLUi expliquée par Monsieur DARLET en novembre 2020 a relevé des inquiétudes. Suite à un manque d'informations, une nouvelle présentation du PLUi a eu lieu à Vinay le 6 mai 2021 afin de mieux comprendre les enjeux.

Madame Le Maire propose de prévoir une date pour une nouvelle présentation aux conseillers municipaux sans pour autant débattre et revoter sur le sujet.

• Monsieur Michel CHALOIN explique que des nouveaux panneaux de signalisation vont être installés sur la commune.

La société SIGNATURE est déjà intervenue sur trois carrefours.

Il est important de rajouter de la signalisation sur les voies communales.

L'objectif est de réguler la vitesse aux entrées d'agglomération et de sécuriser les routes où se situent plusieurs points dangereux pour les habitants.

- Madame Anne DE CASTRO a présenté les projets du CCAS.
- Le repas des aînés est prévu le samedi 20 novembre 2021 à la salle Multi-activités avec le spectacle « Un siècle de chansons ».
- Des paniers gourmands seront distribués aux aînés de plus de 80 ans qui ne pourront pas venir au repas.
- Les séances « Code de la route » pour les plus de 60 ans sont reconduites.
- Remise en place des activités adaptées pour les séniors : les séances de gymnastique douce vont être proposées en septembre 2021, les mercredis.
- Les aides aux enfants pour les activités sportives, culturelles et pour l'accueil en centres de loisirs sont reconduites.

• Madame Philomène BOURGEOIS rappelle que le premier Conseil Municipal des jeunes a eu lieu le 12 mai 2021. Les jeunes conseillers se sont présentés. Il y a eu la remise des écharpes et d'un nécessaire de bureau pour leurs réunions.

Une date pour une prochaine réunion sera proposée prochainement.

• Monsieur Didier DEZANDRE fait part d'un besoin urgent de recrutement d'un agent technique pour apporter un soutien au niveau des espaces verts.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 3 mois qui débutera début juin.

Une fiche de poste a été envoyée à Pôle Emploi et à la Communauté de Communes SMVIC.

Un candidat avait été retenu mais il s'est désisté.

Donc il va falloir étudier les 5 autres candidatures reçues.

Sandrine MARCHAND est intervenue pour que PAISS Emploi ait la fiche de poste car cet employeur pourrait mettre à disposition une personne en insertion professionnelle compétente.

- Pour information l'aire de jeux a été ré-ouverte depuis le 19 mai 2021 mais le City-Stade et le terrain de tennis restent fermés jusqu'à fin juin.
- Mme Sandrine MARCHAND, membre du bureau du comité des fêtes informe le Conseil Municipal de l'installation des deux « biblio frigo » sur la commune : un premier près de l'école et un second près de la mairie.

La séance est levée à 20 H 20.

Le secrétaire de séance,

Sophie MACCAGNO

Le Maire,

Marie-Jeanne DABADIE